



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale prenne acte des sommes annoncées pour un programme de soins dentaires dans le dernier budget du gouvernement fédéral;

QU'elle rappelle que la santé est une compétence exclusive du Québec;

QUE l'Assemblée nationale appuie le gouvernement du Québec dans sa demande auprès du gouvernement fédéral à l'effet d'obtenir une compensation financière sans condition équivalente à sa juste part des fonds du programme fédéral de soins dentaires;

QU'enfin, elle demande au gouvernement du Québec de s'engager à utiliser des transferts découlant du programme fédéral pour bonifier la couverture des soins dentaires des Québécoises et des Québécois.

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 30 MARS 2023.**

Québec, ce sixième jour d'avril 2023



ARIANE BEAUREGARD
Directrice de la séance et de la procédure parlementaire
Assemblée nationale